

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2025-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-12 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL – EXERCICE FINANCIER 2025**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le *Règlement 2025-01 modifiant le Règlement 2024-12 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2025*;

QUE ce règlement entrera en vigueur à la date de la publication de l'avis signé par le greffier;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 11 mars 2025.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2025-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-12 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL – EXERCICE FINANCIER 2025**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), **l'avis public d'entrée en vigueur du Règlement 2025-01 modifiant le Règlement 2024-12 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2025** a été publié le 11 mars 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 11 mars 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko